

Département <b>LOIRE-ATLANTIQUE</b>
Canton <b>Saint-Nazaire 2</b>
Commune <b>TRIGNAC</b>
<u>Objet</u> : Avenant au contrat de service Mélodie Opus avec la société ARPEGE

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité  
**DECISION DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Trignac,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Claude AUFORT en qualité de Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal DEL\_20260401\_01 en date du 01 AVRIL 2026 donnant délégation de signature en la matière à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22,

Vu la décision DE\_20250324\_16 du 24 mars 2026 approuvant le contrat de service Arpège pour la maintenance des logiciels MELODIE V5-IMAGE-IBEMOL-ADAGIO V5-MAESTRO avec la société ARPEGE ;

Vu la décision DEL\_2025\_31 du 03 juin 2026, approuvant le contrat relatif à l'évolution du logiciel Mélodie en gamme opus, en mode SAAS, avec la société ARPEGE,

Considérant que suite à l'évolution du logiciel Melodie V5 en gamme OPUS et à la fin de l'utilisation des logiciels IMAGE ET IBEMOL, il convient de modifier le contrat de service avec la société ARPEGE.

**DECIDE**

**Article 1er :** Approuve l'avenant au contrat de service avec la société ARPEGE, afin de prendre en compte la fin de l'utilisation des logiciels MELODIE V5, IMAGE et IBEMOL et d'intégrer aux prestations prévues au contrat, la maintenance du contrat MELODIE OPUS.

**Article 2 :** Cet avenant est sans incidence financière.

**Article 3 :** le contrat sera signé par Monsieur le maire dès que la présente décision sera exécutoire ;

**Article 4 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision, dont il sera rendu compte lors du prochain conseil municipal, sera inscrite au registre des délibérations de la commune de Trignac.



TRIGNAC, le 26.04.2026

Le Maire,  
M. Claude AUFORT

